

# Synode d'hiver 4 - 5 décembre 2018

## Point 17



Reformierte Kirchen  
Bern-Jura-Solothurn  
Eglises réformées  
Berne-Jura-Soleure

## Médias réformés (alémaniques) : situation actuelle et démarches prévues ; information

### Proposition:

Le Synode prend connaissance de la situation actuelle et des démarches prévues concernant Médias réformés.

### Explication

#### I. Le contexte

Lors du dernier Synode d'hiver, la motion urgente du député au Synode Hans-Ulrich Ger-  
mann «Affiliation aux Médias réformés», munie de 34 signatures, a été transformée en postu-  
lat. Ce dernier a été néanmoins rejeté par 87 voix contre 76 et 12 abstentions. Avec cette dé-  
cision, le Synode a confirmé la résiliation de l'affiliation à l'association Médias réformés pour  
la fin 2018. Le Conseil synodal en avait décidé ainsi le 21 septembre 2017 et informé par  
écrit l'association début octobre 2017.

Dans son allocution préliminaire, le président du Conseil synodal Andreas Zeller avait informé  
le Synode qu'en cas de rejet de la motion, respectivement du postulat, le Conseil prendrait  
rapidement contact avec Médias réformés, afin de trouver une solution financière stable pour  
les activités de radio et télévision et du portail en ligne (procès-verbal du Synode d'hiver  
2017, p. 80). Par contre, le président a signalé que le Conseil synodal trouvait le magazine  
«bref» trop cher. «bref» a conduit Médias réformés à des déficits élevés, qui n'auraient pu  
être résorbés qu'en épuisant les réserves. Suite à la résiliation de l'affiliation à Médias réfor-  
més, le Conseil synodal n'est donc plus disposé à soutenir financièrement «bref» (procès-  
verbal du Synode d'hiver 2017, p. 81).

#### II. Négociations

Quelques jours à peine après le Synode d'hiver 2017, Médias réformés et les Eglises réfor-  
mées Berne-Jura-Soleure ont convenu d'un premier dialogue, agendé pour début 2018. De-  
puis, plusieurs réunions ont eu lieu entre la délégation du Conseil, composée d'Andreas Zel-  
ler, Pia Grossholz-Fahrni et Roland Stach, et les représentants de Médias réformés, soit  
Christoph Weber-Berg (président), Andrea Trümpy (vice-présidente) et Pascale Huber (direc-  
trice).

Grâce aux négociations fructueuses menées entre la délégation du Conseil et Médias réfor-  
més, des succès significatifs ont pu être atteints avant même la conclusion d'un accord :

- A l'avenir, les abonnements gratuits à «bref» seront supprimés.
- La comptabilité de Médias réformés devient transparente et ainsi vérifiable.
- Médias réformés s'efforce d'atteindre les chiffres noirs.
- Médias réformés élabore d'ici l'été 2019 un plan d'affaires, qui comprend également un concept publicitaire pour «bref».
- «bref» sera soumis l'an prochain à une évaluation approfondie.

### **III. Projet d'une convention de prestation**

Refbejuso soutiendra financièrement Médias réformés par une convention de prestation. Les prestations de Médias réformés sont indéniablement précieuses pour les paroisses et tous les membres de l'Eglise ainsi que pour l'Eglise nationale dans le domaine «radio et télévision», pour «ref.ch» et «Relimedia». Il s'agit de continuer à les soutenir au même niveau qu'aujourd'hui, même après la résiliation de l'affiliation à l'association. En revanche, Refbejuso ne soutiendra pas le magazine «bref».

Le projet de convention de prestations prévoit que Refbejuso contribue à hauteur de 300'000 CHF par année chacune des prestations précitées, pour les années 2019 et 2020. Ce montant comprend la TVA, réglée le cas échéant par Médias réformés (en 2017 et 2018, Refbejuso a versé 405'000 CHF par an aux Médias réformés).

Le Conseil synodal vise une réaffiliation au sein l'association Médias réformés en 2021, mais sous certaines conditions (voir le chiffre II). Il est prévu que des discussions en vue d'un retour au sein de Médias réformés se tiennent au plus tard lors du dernier trimestre 2019, avec effet dès 2021. La question d'un retour au sein de Médias réformés devrait être soumise au Synode pour approbation à l'été 2020.

Pour les années 2019 et 2020, il est prévu que Refbejuso soit invité aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de Médias réformés. Les représentants de Refbejuso devraient avoir à cette occasion une voix consultative. Notre Eglise nationale s'assure ainsi de participer au développement de Médias réformés, bien qu'elle n'en soit pas membre.

La convention de prestations ne sera signée que lorsque le Synode aura approuvé la contribution de 300'000 CHF pour l'année 2019 en faveur de Médias réformés, dans le cadre de la procédure budgétaire. La convention serait abandonnée prématurément dans le cas où le Synode, lors du Synode d'hiver 2019, n'approuverait pas une nouvelle contribution de 300'000 CHF pour l'année 2020.

### **IV. Remarques finales**

La résiliation annoncée de l'association Médias réformés pour la fin 2018 a poussé son comité et sa direction à entamer et mettre en œuvre des réformes qui se faisaient attendre depuis longtemps.

Le Conseil synodal est optimiste quant au fait que les réformes entreprises pourront mettre fin aux difficultés financières de l'association, et que Refbejuso pourra à nouveau être membre de Médias réformés dès 2021.

Le Conseil synodal